

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 19 décembre 2024

DCM N° 24-12-19-1

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.**

La liste « UTILE POUR METZ » dispose d'un siège laissé vacant consécutivement à la démission de M. Bouabdellah TAHRI.

L'article L. 270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de la suivante de liste en qualité de Conseillère Municipale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-4,

**VU** le classement de la liste « UTILE POUR METZ »,

**VU** le procès-verbal du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal et de l'élection de M. Bouabdellah TAHRI en qualité d'adjoint au Maire,

**VU** le siège à pourvoir sur la liste « UTILE POUR METZ » suite à la démission intervenue,

**CONSIDERANT** que le Code Electoral commande à ce que le siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste « UTILE POUR METZ »,

**CONSIDERANT** l'installation en conséquence de la suivante de liste en qualité de Conseillère Municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**PREND ACTE** de l'installation en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de Metz de Madame Annette LEXA-CHOMARD.

|   |
|---|
| Service à l'origine de la DCM : Assemblées<br>Commissions : |
|---|

Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux